

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 27 octobre au 17 novembre 2020**

**Projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000
« Barthes de l'Adour »**

Aucun avis n'ayant été émis lors de la consultation, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.